



La tarification solidaire entrera en vigueur en juillet 2015 à Clermont-Ferrand.

(AFP/Thierry Zoccaran)

Des bus pour tous, pas au même tarif

TRANSPORT. De plus en plus de villes ou de communautés d'agglomération modulent le prix de leurs tickets en fonction des ressources financières des usagers qui empruntent leur réseau urbain.

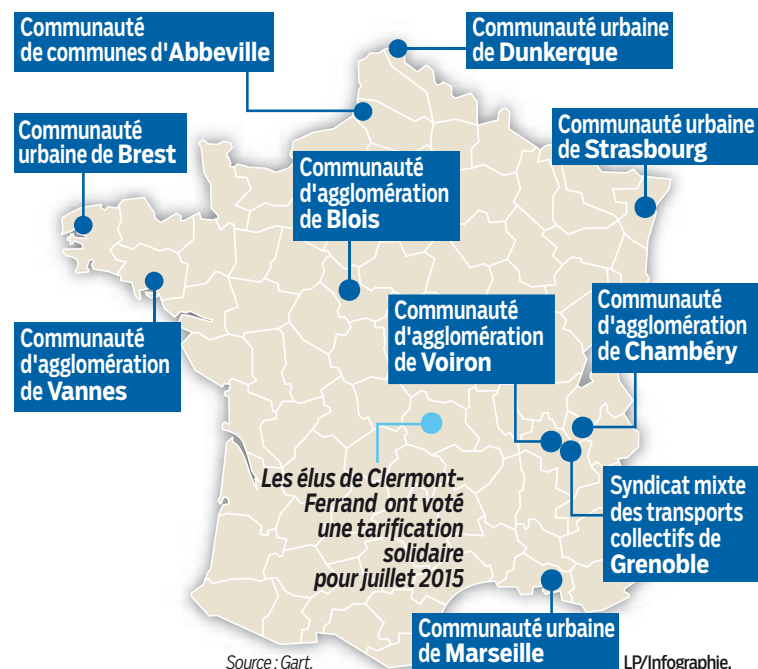
DIS-MOI COMBIEN tu gagnes, je te dirai combien tu dois payer ton titre de transport. Depuis quelques années, de nombreuses communes ont complètement revu le mode de tarification de leurs transports urbains, bus, métros et tramways. A celui basique, lié au statut, comme celui d'étudiant, de retraité ou de chômeur, les collectivités privilégient désormais celui lié aux revenus. « C'est ce qu'on appelle la tarification solidaire, précise le Gart (Groupeement des autorités responsables des transports), qui réunit 277 collectivités de France. Elle colle plus à la réalité. Un retraité ou un cadre au chômage peuvent disposer de rentrées d'argent plus importantes qu'un jeune actif. Avec la tarification solidaire, l'utilisateur paye en fonction de sa feuille d'impôt et de son quotient familial, c'est-à-dire de ses ressources. »

Strasbourg comme exemple

Apparu au milieu des années 1990, dans le nord de la France, à Dunkerque, le système a depuis essaimé dans tout le pays, notamment à Grenoble, Blois, Vannes, Chambéry et, en septembre dernier, Abbeville. Dans cette commune picarde de 25 000 habitants (31 000 avec l'agglomération), la mise en place d'une tarification solidaire est apparue comme une évidence.

« Des usagers qui n'avaient pas beaucoup de moyens achetaient les

LES VILLES CONCERNÉES PAR UNE TARIFICATION SOLIDAIRE



tickets à l'unité en fonction de l'argent dont il disposait au quotidien, raconte Martin Godefroy, directeur du Baag, le réseau de transport d'Abbeville. A la fin du mois, ils payaient plus cher que s'ils avaient pris un abonnement. Il fallait mettre fin à ces inégalités. »

Un système que les associations

d'utilisateurs saluent mais à certaines conditions. « La tarification solidaire ne doit pas signifier un service de moindre qualité, insiste Jean Lenoir, vice-président de la Fnaut (Fédération nationale des associations d'utilisateurs des transports). Les opérateurs doivent pouvoir disposer de moyens suffisants pour entretenir et

Impossible en Ile-de-France

La tarification solidaire arrivera-t-elle en Ile-de-France ? Pas sûr. Tout d'abord parce que, l'an prochain, le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif), qui gère le réseau de bus, de tramway et de métro de la région parisienne, va lancer son passe Navigo unique à 70 € par mois qui devrait entraîner une baisse de la facture pour de nombreux usagers. Ensuite parce que la mise en place de cette tarification en région francilienne apparaît compliquée à mettre en place. « Nous avons fait des études, reconnaît Pierre Serne, vice-président EELV chargé des transports à la région. Nous en avons conclu que, techniquement et financièrement, c'est infaisable. Il faudrait demander à

8 millions d'utilisateurs leur quotient familial. » Néanmoins, l'élu rappelle que, pour 15 % des usagers des transports d'Ile-de-France, 75 % à 100 % du prix de l'abonnement est pris en charge par la collectivité, soit des millions d'euros dépensés par la région. Par ailleurs, la plupart des voyageurs ont un employeur qui prend en partie le coût du ticket. « Mais le système est parfait, reconnaît Pierre Serne. Si vous gagnez plus de 720 €, vous n'avez pas le droit à la tarification sociale, alors que le seuil de pauvreté se situe, lui, autour de 900 €. C'est compliqué de couvrir toutes les situations sociales. Mais le passe Navigo unique devrait améliorer les choses. »

V.V.

développer leur réseau. La solidarité, c'est bien, le populisme, c'est dangereux. » Parmi les villes ayant fait le choix de passer à la tarification solidaire, Strasbourg est régulièrement citée en exemple. Et pour cause, en 2010, la ville alsacienne a fait un choix radical en supprimant pratiquement la gratuité des transports pour 30 % de ses 100 000 usagers. « Tout le monde paye en fonction de ses moyens, entre 2,40 € et 48 € par mois, détaille son maire socialiste Roland Ries. Sur le coup, on a eu peur que les usagers réagissent vive-

ment. Mais c'est le contraire. Quand un système est juste, les gens adhèrent. » Un système qui marche d'autant plus à Strasbourg que la ville a eu d'heureuses surprises. « On pensait que nos recettes allaient baisser de 600 000 €, se souvient l'édile. Mais c'est le contraire. La fréquentation a augmenté, donc les rentrées d'argent, et la fraude a diminué. » Pas étonnant alors que la tarification solidaire continue de se développer. En juillet 2015, elle doit faire son apparition à Clermont-Ferrand.

VINCENT VÉRIER